



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglomération

**FERMETURE DU SITE
DES MARINGOUINS !
QUELLE DESTINATION
POUR NOS DÉCHETS ?**



PROJET ISDND

sur le territoire de la CACL



L'ISDND : UNE INSTALLATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) est actuellement le dernier maillon dans la chaîne de gestion des déchets. Il s'agit d'**une infrastructure majeure et nécessaire dans la gestion des déchets**.

Le stockage concerne les déchets non valorisés provenant :

- des collectes des ordures ménagères et encombrants
- des refus du centre de tri
- des déchets verts souillés de la plateforme de compostage
- des déchets d'activités économiques

L'actuelle ISDND est implantée sur le site des Maringouins à Cayenne.



ISDND des Maringouins : une installation saturée

La capacité maximale de stockage des déchets de l'installation des Maringouins sera atteinte en 2023.

Afin de garantir un service public de traitement des déchets de qualité, la CACL s'est engagée à créer une nouvelle ISDND. Cette nouvelle infrastructure prend en compte l'augmentation du volume des déchets générée par le développement démographique et économique du territoire.

Les déchets de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), de la Communauté des Communes des Savanes (CCDS) et de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CEEG) y seront traités.

Un aménagement moderne pour le respect de l'environnement

LA FUTURE ISDND S'ÉTENDRA SUR UNE SURFACE TOTALE DE 35 HECTARES ET SA CAPACITÉ DE TRAITEMENT SERA DE 100 000 TONNES PAR AN.

Elle sera composée de :

- Une plateforme d'accueil et de contrôle
- Une plateforme de tri et traitement des matériaux
- Une aire de stockage des matériaux
- 3 casiers de stockage de déchets s'étendant sur environ 15 ha. Chaque casier est découpé en subdivisions (10 à 18 subdivisions par casier)
- Des bassins de stockage des lixiviats (liquide résiduel issu du ruissellement de la pluie et de la décomposition des déchets) et des eaux de ruissellement
- Une aire de traitement des effluents



AFIN DE MINIMISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT, LA ZONE OUVERTE EN EXPLOITATION EST UTILISÉE SUR UNE PÉRIODE INFÉRIEURE À UN AN.

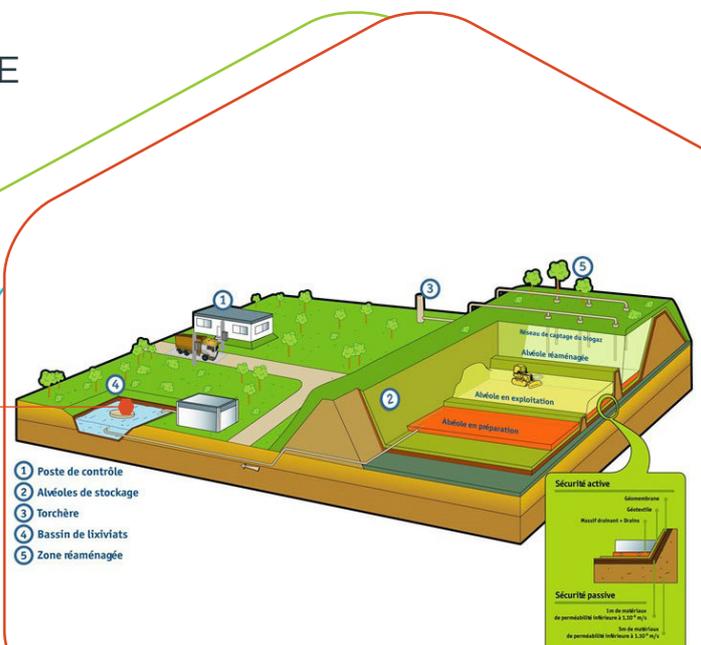
1 - **Poste de contrôle** : contrôle visuel, de la pesée et de la radioactivité des déchets qui entrent dans l'ISDND

2 - **Alvéole de stockage des déchets**

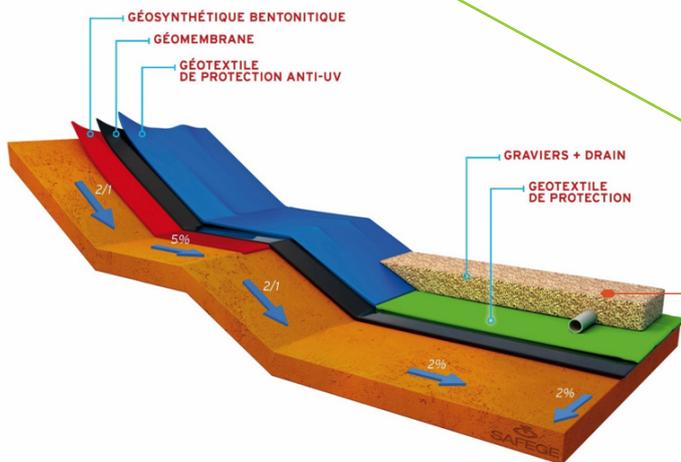
3 - **Torchère** : installation qui permet d'éliminer le biogaz produit par la décomposition des déchets organiques

4 - **Bassin de lixiviats** : bassin qui recueille les lixiviats via les drains dans le fond du casier.

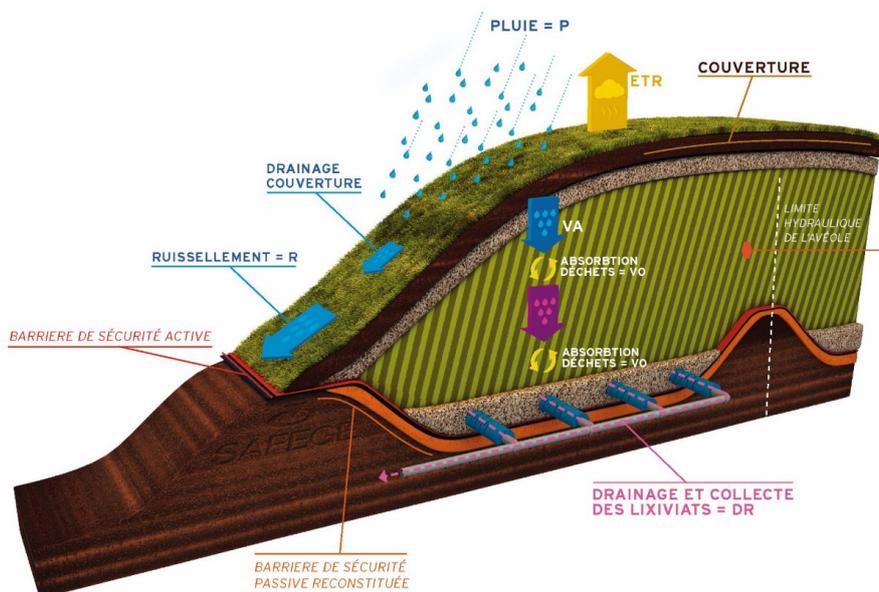
5 - **Zone réaménagée** : casier fermé et réhabilité



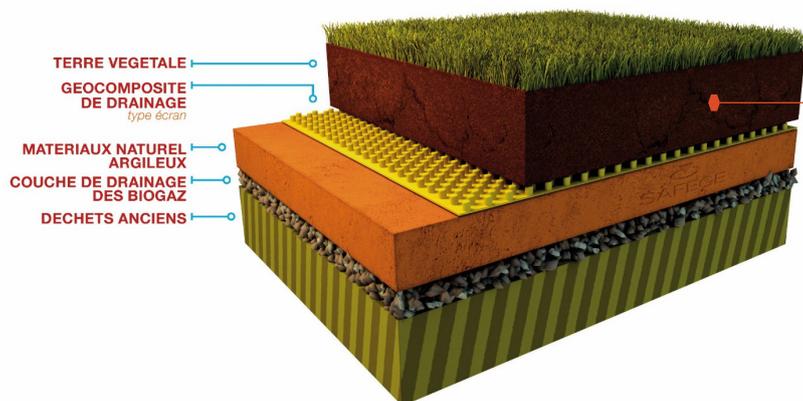
Le casier de stockage et la barrière de protection de l'environnement



Couches de fond de casier



Casier fermé et réhabilité



Les différentes couches au-dessus des déchets d'un casier réhabilité

QUESNEL-ouest : UN CHOIX MÛREMENT RÉFLÉCHI

Des études poussées

Le projet de création d'une nouvelle ISDND pour la CACL s'inscrit dans un travail de réflexion et de concertation.

Depuis 2015, la CACL a mené des études de prédiagnostic et de préqualification qui ont permis de retenir le site d'implantation de la future ISDND. Il répond aux objectifs de préservation de l'environnement, de maîtrise de la fiscalité liée aux déchets et de réduction des nuisances.

Le site de Quesnel-Ouest, validé par le comité de pilotage, se trouve hors des zones d'habitations, du foncier agricole et des sites touristiques recensés sur les communes de Macouria et de Montsinéry-Tonnégrande.

En concertation

La CACL travaille avec un comité de pilotage qui regroupe les représentants du monde agricole (Chambre d'agriculture), des collectivités (CTG, EPCI, communes), des services de l'Etat et de l'Aviation civile.

Tous ces acteurs ont fait remonter leurs préconisations, leurs projets et leurs contraintes afin d'étayer le travail d'études pour choisir au mieux le site. Les citoyens ont également été consultés par le biais de réunions publiques.

Dans le respect de l'environnement

Le site sélectionné respecte les critères environnementaux :

- ◆ Pas de consommation de foncier agricole
- ◆ Pas d'impact sur le projet de développement d'activité économique agricole de la zone Trois Rois
- ◆ Impact réduit sur la faune et la flore
- ◆ Avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), l'Office National des Forêts (ONF), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), l'Autorité Environnementale et de la Direction Générale de l'Aviation Civile

LES ATOUTS DU SITE

SECTEUR QUESNEL



TOPOGRAPHIE
ACCENTUÉE
FAVORABLE



QUALITÉ DES
TERRAINS
SATISFAISANTE



CAPACITÉ DE STOCKAGE
SUFFISANTE AVEC 15 À 16 HA
EXPLOITÉS SUR 30 ANS



MOUVEMENT DE
MATÉRIAUX OPTIMISÉ
NE NÉCESSITANT
AUCUN APPORT
EXTÉRIEUR



ACCÈS AISÉS : ROUTE
PROCHE, PAS DE
FRANCHISSEMENT
DE CRIQUE



COÛTS
D'AMÉNAGEMENT ET
D'ACCÈS MAÎTRISÉS

UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



Des retombées économiques et sociales

La CACL porte un projet public respectueux de l'environnement et qui ne grève aucune parcelle agricole.

L'ensemble des activités de construction va générer des emplois supplémentaires par l'intervention de prestataires régionaux.

Ces activités bénéficieront aux entreprises locales : entreprises de BTP, entretien des espaces verts, réseaux de surveillance du site etc. Enfin, l'ouvrage pourra être visité par les scolaires au travers du programme pédagogique de la CACL dans le cadre de ses actions de prévention (Stop pub, « Un jardin, un composteur », le kit de couches lavables, etc.)

La maîtrise des coûts

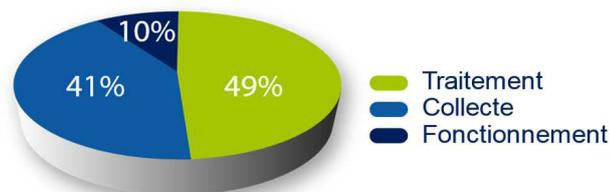
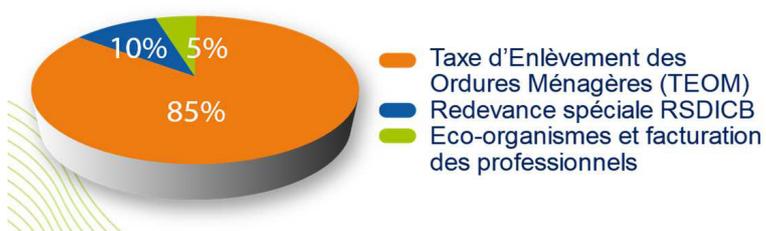
En créant sa propre ISDND, la CACL maîtrise la fiscalité des ménages en matière de déchets et garantit une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) fixe qui est de 14,54% actuellement.

ISDND coût global : entre 25 et 30 millions euros pour la construction

UVE (Unité de Valorisation Énergétique) coût global : entre 130 et 140 millions euros pour la construction



Le projet est financé par :



La transition vers la valorisation énergétique : L'ISDND et l'UVE

A l'horizon 2026, la CACL prévoit d'implanter une Unité de Valorisation Energétique (UVE) en complément de l'ISDND.

L'UVE permet, par incinération des déchets, de produire de l'électricité (5 mW électriques) et potentiellement d'alimenter un réseau de froid. Cette installation permettra de réduire la quantité de déchets enfouis dans l'ISDND à raison de 70 000 Tonnes par an.



Le planning opérationnel de l'ISDND et de l'UVE

ISDND

2023 : Fermeture administrative de l'ISDND de Maringouins

Fin 2022 : Démarrage des travaux de l'ISDND Quesnel-Ouest et création de la dernière Extension des Maringouins

2024 : Mise en service de l'ISDND de Quesnel-Ouest

UVE

2021 : Choix de l'implantation du site et du type de technologie

2021 - 2022 : Consultation et sélection du candidat

2023 : Démarrage des travaux

2026 : Mise en service

LES CHIFFRES CLÉS

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

Surface de l'ISDND

35 hectares

Trafic des camions



**10 à 30 camions
bennes** par jour ouvré

Tonnage des déchets



100 000 T / an

Coût de l'ISDND



30 M euros

Coût de l'UVE



140 M euros

à venir

Déchets produits par habitant



509 kg par an

Déchets collectés



66980 T / an



PROJET ISDND

sur le territoire de la CACL



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyane
4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX